



# ADERA

Pour la défense des riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé

Milly sur Thérain, le 15 décembre 2015

## Lettre aux acteurs concernés par l'aéroport de Beauvais-Tillé

Madame, Monsieur,

Vous êtes élu sur le territoire dont dépend l'aéroport de Beauvais-Tillé ou êtes concerné par cet aéroport à un autre titre.

L'aéroport de « Paris-Beauvais-Tillé » se développe et cette expansion se fait au détriment des riverains et autres personnes survolées par les avions à basse altitude. Leur vie a considérablement changé depuis 16 ans, après que la première compagnie à bas coût ait commencé à utiliser cette plateforme comme aéroport parisien.

Il y a 16 ans, l'aéroport de Beauvais-Tillé comptait moins de 5.000 mouvements commerciaux par an<sup>1</sup>. Aujourd'hui, il accueille plus de 27.000 mouvements par an. Il y a seize ans, le plan d'exposition au bruit intégrait moins de 6 communes, aujourd'hui, il inclut 16 communes.

L'aéroport est devenu une nuisance certaine pour les riverains. La seule justification de ces nuisances imposées à une partie de la population est l'impact économique de l'aéroport sur la région et les emplois qu'il contribue à créer. Sur cet aspect, il ne faut pas se fier au rapport du BIPE qui tend à conclure dans le sens que le souhaitait Monsieur Yves Rome, ex-président du SMABT, propriétaire des installations aéroportuaires.

Avec moins de 1.000 emplois directs pour environ 100.000.000 € investi par les collectivités publiques depuis le début des années 2000, le rendement des emplois créés par million investi semble très faible. En outre, l'apport des passagers à la région, environ 12.000.000€ par an, apparaît également très faible, moins de 3€ par passager.

Le rapport du BIPE qui conclut que l'aéroport est l'atout essentiel pour l'investissement des entreprises dans le Beauvaisis sans tenir compte de l'attirance de la proximité de la région parisienne ou qui conclut également que les habitations soumises au bruit n'ont pas perdu de leur valeur depuis le développement de

---

<sup>1</sup> Un mouvement correspond à un atterrissage ou un décollage, un avion correspond donc à deux mouvements puisqu'il atterrit et redécolle

[www.adera-association.com](http://www.adera-association.com) // [contact.adera@gmail.com](mailto:contact.adera@gmail.com)

✉ BP 8 – 60112 Milly-sur-Thérain // ☎ 06 30 82 65 93

Membre de  





cet aéroport est forcément contestable. Ses prises de positions sont orientées pour magnifier le rôle de l'aéroport et grossir un impact économique pour la région qui peine à convaincre.

Les riverains sont donc désespérés de voir leur avenir compromis sur la base de cette étude. La seule analyse valable doit être établie sur une base coût-bénéfice intégrant l'ensemble des conséquences économiques, environnementales et sociales, et notamment les impacts négatifs : impact du bruit et de la pollution sur la santé des riverains, impact sociologique de la paupérisation à venir des zones de bruit, perte de valeur des habitations, investissements publics dans les infrastructures aéroportuaires et routières, subventions et aides d'état dont ont bénéficié l'aéroport et les compagnies aériennes à ce jour. Un bilan ne se contente pas d'additionner des effets positifs, il ne faut pas oublier d'intégrer les éléments de passif.

Pour pouvoir envisager l'avenir, les riverains doivent être rassurés sur l'étendue des nuisances qu'ils auront à supporter. Seul le plafonnement administratif de l'aéroport permettra d'apporter cette sérénité.

Notre association, ADERA, est très impliquée dans la vie locale pour tout ce qui se rapporte à l'aéroport de Beauvais-Tillé. Nous sommes également acteur au niveau national (notre présidente est vice-présidente de l'UFCNA, ONG regroupant les associations de riverains d'aéroports en France) et au niveau européen (notre présidente étant également présidente de l'UECNA, ONG regroupant les associations de riverains de nombreux pays d'Europe).

Nous revendiquons l'application d'un couvre-feu de 8 heures consécutives, de 22h00 à 6h00 ainsi qu'il est prescrit par l'OMS. Pour ce qui est du plafonnement nous voulons l'établir à 37.500 mouvements commerciaux par an, puisque depuis plusieurs années nos élus nous assurent que ce chiffre correspond au plafond « naturel » de l'aéroport. Ainsi, nous permettons la préservation des emplois, ne mettons pas en péril l'activité actuelle en permettant une croissance maîtrisée et, contrairement à ce qui a été dit par de nombreuses personnes, nous ne sommes pas « anti-aéroport ».

Membre de la convergence associative d'Ile-de-France, puisque Beauvais-Tillé est un aéroport parisien, nous avons activement collaboré à la rédaction du « Dossier noir du transport aérien » dont vous trouverez une copie ci-jointe. Nous tendons à démontrer que la pollution due au transport aérien est largement sous-estimée et qu'elle a un effet certain sur la planète et sur la santé des personnes survolées. Nous montrons également que la justification des nuisances imposées aux riverains est d'ordre économique mais que, là encore, les études ne sont ni justes ni objectives.

Nous sommes à votre disposition pour en discuter avec vous à votre convenance et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Présidente,

Dominique Lazarski